



Aux entreprises de construction  
métallique du canton du Valais

Réf. : David Valterio / Im  
Tél. : 027.327.51.24  
E-mail : david.valterio@bureauesmetiers.ch

Sion, décembre 2011

## CONDITIONS DE TRAVAIL 2012

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous communiquer ci-après les informations utiles pour le début de l'année 2012 :

### 1) Salaires 2012 → Un accord est intervenu

Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, les partenaires sociaux se sont rencontrés pour les négociations afin de convenir des conditions salariales 2012. Après des discussions supplémentaires entre les différents partenaires, la délégation patronale a finalement pu aboutir à une négociation satisfaisante avec les syndicats. Comme chaque année, un objectif majeur de la délégation patronale - pour information, au niveau suisse, une augmentation a également été accordée - a été de contenir les hausses de salaires, afin de ne pas trop accentuer l'écart avec les conditions de la convention nationale du métal et ainsi maintenir le niveau concurrentiel de nos entreprises sur les marchés hors canton.

#### • Salaires réels ↑ augmentation

Une augmentation de **Fr. 0.30** a été accordée à tous les travailleurs pour les salaires réels. Pour les travailleurs rétribués au mois, l'augmentation est de **Fr. 50.—** par mois.

#### • Salaires minima conventionnels ↑ augmentation de Fr. 0.20 pour la classe des manoeuvres

Seul les salaires minimum pour la classe des manoeuvres ont été augmentée. Les autres salaires restent identiques à ceux négociés en 2009.

Travailleurs qualifiés	2011	2012
1ère année après l'apprentissage	Fr. 23.70	Fr. 23.70
2ème année après l'apprentissage	Fr. 24.35	Fr. 24.35
3ème année après l'apprentissage	Fr. 25.55	Fr. 25.55
dès la 4ème année après l'apprentissage	Fr. 26.90	Fr. 26.90

Travailleurs non-qualifiés	2011	2012
jeunes gens jusqu'à 20 ans ou travailleurs avec moins de 2 ans de pratique dans la profession	Fr. 22.30	<b>Fr. 22.50</b>
travailleurs adultes après 2 ans de pratique	Fr. 22.75	<b>Fr. 22.95</b>
travailleurs après 3 ans de pratique	Fr. 23.40	<b>Fr. 23.60</b>
travailleurs après 4 ans de pratique	Fr. 23.90	<b>Fr. 24.10</b>

#### • Convention collective

Aucun accord n'ayant pu être trouvé cette année, la convention a été prolongée d'une année supplémentaire. Les négociations pour le renouvellement de la CCT métal se poursuivront en 2012.

## 2) Caisses sociales

### • CAPAV

**↑ augmentation de 0.5 %**

La caisse de pensions CAPAV adapte les prestations de ses plans d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ainsi, la rente en cas d'invalidité du plan STANDARD passe de 25 à 30% du salaire annuel, et la rente des conjoints survivant passe de 15 à 20% au salaire annuel. La nouvelle cotisation s'élèvera à 10.5% au lieu de 10% répartie paritairement comme actuellement. En plus CAPAV propose un nouveau plan SUPER pour les chefs d'entreprise qui souhaitent améliorer sensiblement leurs prestations de vieillesse.

Pour plus d'information : [www.CAPAV.ch](http://www.CAPAV.ch)

### • Indemnités journalières

**↑ augmentation de 0.2 %**

Nous avons renégocié avec succès la prolongation du contrat collectif d'assurance-maladie perte de gain dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2011. Le nouvel accord, valable dès le 1er janvier 2012, a été signé pour 2012, 2013 et 2014 selon les conditions d'assurances LAMal suivantes :

#### Taux de primes

Délai d'attente 2 jours :	2,8% (anciennement 2,6%)
Délai d'attente 14 jours :	1,6% (inchangé)
Délai d'attente 30 jours :	1,3% (inchangé)

### • SUVA

**↙ diminution de 0.08%**

Le taux SUVA a baissé de 0.08% comparé à l'an dernier en passant de 2.36% à 2.28%. En fonction de l'activité de votre entreprise le taux de branche ne correspond pas obligatoirement au taux de retenue pour vos travailleurs. Seul le taux indiqué par la SUVA fait foi.

### • Congés payés

**↙ diminution de 0.2 %**

Le taux baisse de 0.2% et passe de 11.4% à 11.2% pour 2012.

- **Les taux de contributions aux caisses AC et AVS-AI-APG restent inchangés.**
- **Les taux de contributions aux autres caisses sociales du Bureau des Métiers restent inchangés.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et à ses annexes. A l'aube des fêtes de fin d'années, nous vous souhaitons à vous, vos familles et vos collaborateurs, un joyeux Noël et vous adressons tous nos vœux de succès pour 2012.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, nos salutations les meilleures.

#### **ASSOCIATION VALAISANNE DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION METALLIQUE**

Le Président :

Le Secrétaire :

Stefan Imhof

David Valterio

P.S. Nos bureaux seront fermés du vendredi 23 décembre 2011 au soir jusqu'au mardi 3 janvier 2012

**Annexes:** - Cahier II – cotisation aux caisses sociales 2012